



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
D ' ESSERTS - BLAY
(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatorze septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Lucie BLANC adjointe, M. Christophe COMBREAS adjoint, Mme Hélène DRUART adjointe, M. Bertrand MARTON, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Christine FECHOZ, M. Philippe SAGANEITI, M. David TARTARAT-BARDET, Mme Aurélie DIONNET, M. Pierre MEINDER, Mme Amandine DOUTEAU, Mme Anoukia DIDOLLA, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Mme Manon DELHOUME, conseillère municipale, excusée

Secrétaire : M. Philippe SAGANEITI

<i>Nombre de membres en exercice</i>	15
<i>Nombre de membres présents</i>	14
<i>Nombre de membres absents excusés</i>	1
<i>Nombre de membres absents non excusés</i>	0
<i>Pouvoirs de vote</i>	0
<i>Nombre de membres votants</i>	14
<i>Date de la convocation</i>	8 septembre 2026
<i>Date d'affichage de la convocation</i>	Mairie : 8 septembre 2026 site internet : 8 septembre 2026

DÉLIBÉRATION 2026-038 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la maison d'assistantes maternelles L'îlot câlin ouverte dans la résidence du Char de la Croix pour aider au démarrage de la structure reporté de mai à septembre avec un effectif de 4 contrats au lieu de 8, un loyer et ses charges représentant 1 276 € par mois, soit 2 552 € pour les mois de juillet et août.

Montant de la subvention : 2000 €.

Votée à l'unanimité des membres présents

(Retrait de la délibération 2026-001 prise le 2 mars 2026, décidant d'accorder une subvention d'un montant de 1500 € non versés)

DÉLIBÉRATION 2026-039 – Répartition des frais du RPI pour l'année scolaire 2026-2027

35.38% pour la commune d'Esserts-Blay (46 enfants), 29.24% pour la commune de Rognaix (38 enfants) et 35.38% pour la commune de Saint-Paul-sur-Isère (46 enfants).

Votée à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATION 2026-040 – Redevance d'occupation du domaine public classique (RODP) 2026 versée par ENEDIS : montant 245 €

Votée à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATION 2026-041 - Mise à disposition gratuite de la commune par la Région Auvergne Rhône-Alpes, d'un barnum à destination des associations locales – conventions

Votée à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATION 2026-042 - Salle d'animation – convention de mise à disposition gratuite avec le Département de la Savoie pour l'organisation de réunions

Votée à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATION 2026-043 – Participation de la Société d'Économie Mixte des 4 Vallées (SEM4V) aux aménagements de la résidence Char de la Croix : 30 000 € TTC

Votée à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATION 2026-044 – SDES – avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

Votée à 13 voix pour et 1 abstention (Mme Lucie BLANC, adjointe),

DÉLIBÉRATION 2026-045 – SDES – évolution des statuts – adhésion à la compétence transition énergétique

Votée à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATION 2026-046 – ONF – convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Votée à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATION 2026-047 – ONF - Etat d'assiette des coupes de bois de l'année 2027 sur les parcelles 13 et 14 avec un volume présumé réalisable de 399 et 600 m3

Votée à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATION 2026-048 – Ramassage du bois mort sur les parcelles forestières communales – application d'un tarif

16.67 € HT soit 20 € TTC pour une durée d'un an

Votée à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATION 2026-049 – Désignation de référents communaux « espèces à enjeux pour la santé humaine »

M. Philippe SAGANEITI, conseiller municipal,

Votée à l'unanimité des membres présents

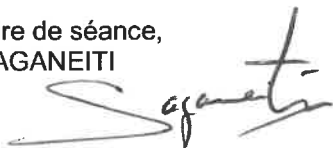
DÉLIBÉRATION 2026-050 – Projet de police municipale mutualisée entre les communes de basse-tarentaise

Le conseil municipal, à 13 voix contre et 1 voix pour (Mme Aurélie DIONNET, conseillère municipale)
N'ADHÈRE PAS au projet de police municipale mutualisée entre les communes de basse-tarentaise.

DÉLIBÉRATION 2026-051 – Accord à la création d'un chemin reliant les Creux depuis la plateforme communale de stockage et la plaine en rive gauche de l'Isère, par la société ALPES TP sans dépense financière de la part de la commune, selon le tracé modifié

Votée à 10 voix pour et 4 abstentions (M. Bertrand MARTON, M. Pierre MEINDER, Mme Amandine DOUTEAU, Mme Anoukia DIDOLLA, conseillers municipaux),

Le secrétaire de séance,
Philippe SAGANEITI



Le maire,
Raphaël THEVENON



Affiché à la mairie le 15 septembre 2026

Publié sur le site internet de la commune www.esserts-blay.fr, le 15 septembre 2026